

LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 222

MONTRÉAL, LE JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Les demi-vérités

Forcé par une échéance législative à dévoiler son jeu, le gouvernement fédéral tente de convaincre tout le monde que ses cogitations sur le surplus de l'assurance-emploi sont motivées par un souci d'équité à l'égard de tous les citoyens. Les arguments utilisés laissent toutefois planer un doute.

Le gouvernement fédéral doit décider sous peu ce qu'il entend faire du surplus attribué au programme de l'assurance-emploi. Diminuerait-il les cotisations, comme l'exige la loi, ou utiliserait-il le surplus de cette année, qu'on estime à sept milliards de dollars, pour financer d'autres mesures politiquement plus rentables? Le premier ministre Chrétien et le ministre des Finances, Paul Martin, soutiennent qu'aucune décision n'est encore prise. Les arguments qu'ils utilisent laissent toutefois transparaître leur préférence sans pour autant donner un portrait juste de la situation.

■ Premier argument: un débat sur les priorités des Canadiens doit avoir lieu d'ici le prochain budget.

En vertu de la loi, le gouvernement doit annoncer avant la fin de l'année le taux de cotisation pour l'année 1999. Il pourrait, exceptionnellement, le changer lors du dépôt du budget, mais comme il s'agit d'un taux annuel, il devrait rendre sa décision rétroactive au 1^{er} janvier, ce qui compliquerait la vie des contribuables et du gouvernement lui-même.

■ Deuxième argument: le déficit a été éliminé grâce à une approche prudente qu'il faut maintenir.

Le déficit est éliminé, c'est vrai, mais parce qu'on ne tient pas compte des sommes théoriquement dues au compte de l'assurance-emploi et qui atteindront 19 milliards à la fin de 1998. Depuis 1986, à la recommandation du Vérificateur général de l'époque, le gouvernement intègre les revenus et les dépenses du programme de l'assurance-emploi au calcul de ses finances.



Manon Cornélius

Depuis leur arrivée au pouvoir, les libéraux ont resserré les règles d'accès tout en maintenant un taux de cotisations supérieur aux besoins, d'où le surplus dont on parle depuis. Pour justifier le procédé, le gouvernement Chrétien a modifié la loi en 1996 afin d'exiger le maintien d'un surplus suffisant pour protéger le programme des soubresauts de l'économie.

On disait vouloir éviter — et c'est louable — de se retrouver, au tournant d'une autre récession, dans la même position que les conservateurs au début de 1990. Confronté à une flambée du chômage, le gouvernement Mulroney avait dû, au pire moment pour l'économie, augmenter les cotisations des employés et des employeurs.

Mais la prudence alléguée en 1996 était aussi théorique que l'est devenu le surplus. Adient une nouvelle récession et le gouvernement fédéral sera forcé d'emprunter ou de hausser les cotisations pour payer les chômeurs. Le cuisin qui le imprévu a servi ailleurs, ce qui permet à Ottawa de n'afficher aucun déficit.

Une réduction d'impôt ne profiterait pas à tous les particuliers

■ Troisième argument: une diminution d'impôts profiterait à tous les citoyens contrairement à une baisse des cotisations.

Ce n'est pas tout à fait exact. Si vous êtes salarié et gagnez plus de 2000 \$ par année, vous payez des cotisations d'assurance-emploi jusqu'à concurrence de 39 000 \$ de revenus assurables.

L'an dernier, M. Martin se félicitait d'avoir augmenté les exemptions personnelles de base et d'avoir ainsi soustrait 400 000 Canadiens à l'impôt sur le revenu des particuliers. Une réduction d'impôt, contrairement à une baisse des cotisations, ne profiterait donc pas à tous les particuliers puisque les plus bas salariés n'en paient pas. Et ils seraient encore davantage laissés pour compte si on suit la logique des deux hommes car leurs cotisations, elles, demeureraient inchangées. Bref, les travailleurs les plus mal financés par l'allègement du fardeau fiscal des autres contribuables, y compris celui de ceux qui ne versent rien au fonds, soit les personnes retraitées, les travailleurs autonomes, les cadres d'entreprises, les professionnels comme les médecins et les avocats et même les députés.

■ Dernier argument: contrairement à une réduction d'impôt, une diminution des cotisations bénéficierait davantage aux entreprises qu'aux travailleurs.

Il faudrait plutôt parler d'employeurs, ce qui signifie non seulement des entreprises mais aussi des patrons qui ne paient pas d'impôts fédéraux. On pense aux gouvernements provinciaux et municipaux, aux hôpitaux, aux commissions scolaires, aux organisations sans but lucratif, aux organismes communautaires. Une baisse des cotisations des employeurs leur profiterait, pas une baisse des impôts.

Et même s'il ne s'agissait que d'entreprises. Faut-il rappeler que les employeurs contribuent à la caisse non pas en fonction de leur capacité de payer mais de leur volonté de créer des emplois? D'où l'expression de «taxe à l'emploi» qu'utilisent les organisations patronales pour décrire les cotisations excessives qu'on leur impose.

MM. Martin et Chrétien ne s'encombrent pas de ces détails, bien qu'ils reconnaissent de plus en plus ouvertement qu'ils perçoivent les cotisations à l'assurance-emploi comme une simple taxe. En un mot, comme une assurance-déficit.

MONTRÉAL

Bourque suspend 74 préposés et congédie dix cadres, page A 3



LES ACTUALITÉS

Trente médecins ont quitté le CHUM en quatre mois, page A 4



LES ACTUALITÉS

L'éthique des médias: la nouvelle croisade de Guy Bertrand, page A 4

Savard remplacera Brochu

La survie des Expos à Montréal semble assurée

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le maintien des Expos à Montréal est quasi assuré. Le Devoir a appris qu'il ne reste, en fait, qu'à défaire cette structure de société en commandite pour coiffer l'organisation d'une structure administrative traditionnelle, moins atypique. Qu'il ne reste, en fait, qu'à s'entendre sur le rachat des actions détenues par Claude Brochu.

Le scénario retenu prévoit l'arrivée de Serge Savard à la présidence du club, une réinjection d'argent de la part de certains actionnaires actuels — le Fonds de solidarité accepterait une contribution additionnelle pouvant atteindre

les 20 millions — et l'acceptation, par les autres actionnaires, d'une dilution afin de permettre l'arrivée d'autres actionnaires et d'amasser au moins entre 100 et 150 millions.

Il est même question que Serge Savard, appuyé par le développeur immobilier montréalais Phil O'Brien, de Devencore, se porte acquéreur des actions de M. Brochu. Sauf que l'actuel président des Expos, et commandité, se voudrait particulièrement gourmand, exigeant 20 millions pour sa participation de 7,6%. «Ça ne vaut pas cela. À nos yeux, ces actions valent huit millions. Je présume que M. Brochu fait ses estimés à partir du montant qu'il re-

cevrait s'il vendait la franchise à un prix de 250 millions.

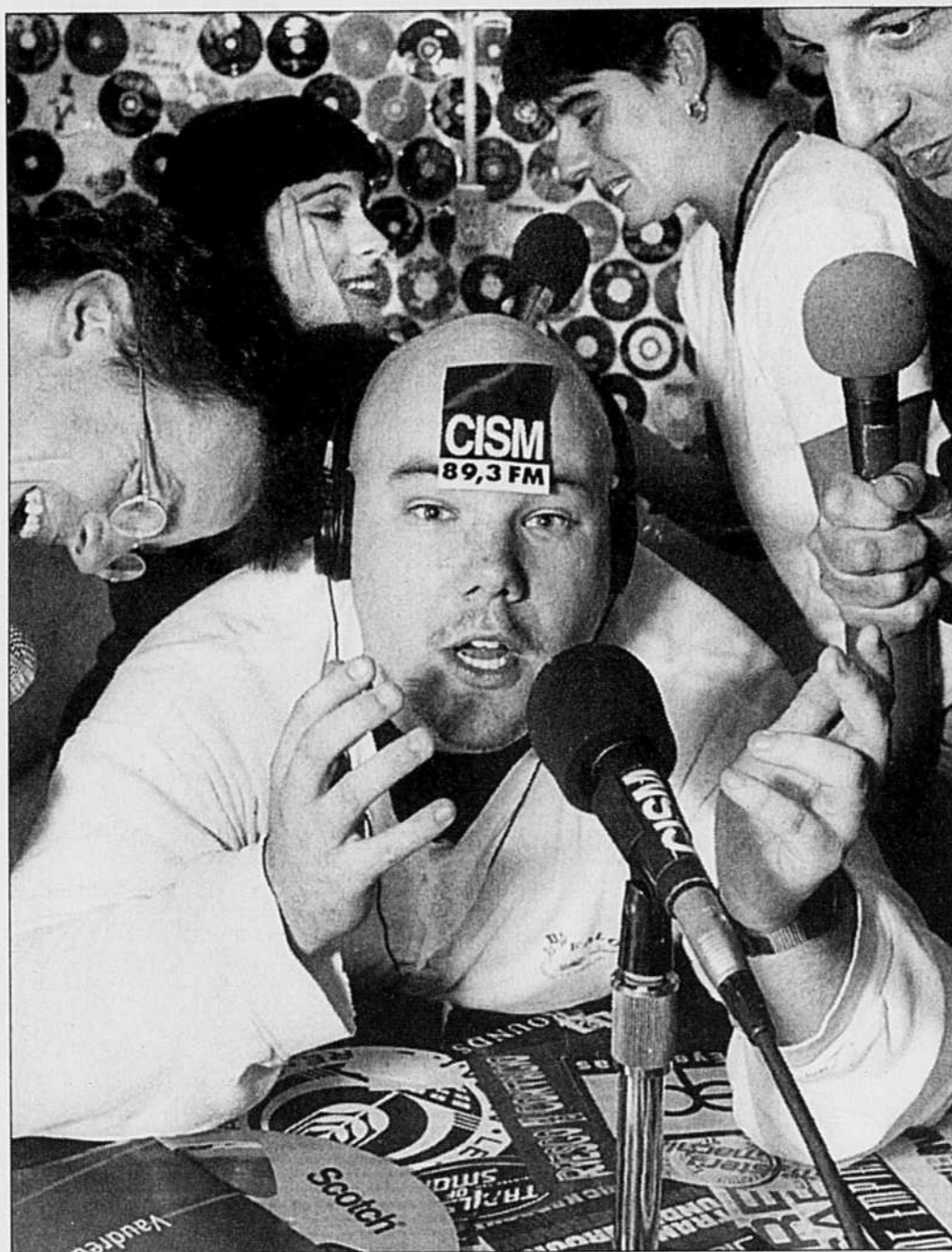
Sauf que les Expos ont perdu plus de 30 millions au cours des neuf à dix dernières années. Et n'oublions pas que M. Brochu n'a pas investi d'argent au départ, alors que les actionnaires ont injecté 104 millions qui, pendant neuf ans, n'ont rien rapporté. Je crois que M. Brochu comprendra cette situation», a souligné un actionnaire, qui a requis l'anonymat.

Selon une autre source, Claude Brochu accepterait finalement de partir s'il était plus riche de 12 millions. «Une fois ce rachat effectué, il nous faudra rétablir une



VOIR PAGE A 10: EXPOS

Une radio audacieuse



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une partie de la folle équipe de CISM, la radio étudiante de l'Université de Montréal. Au centre, David Legault, animateur de l'émission *Le Chauve et ses repousses*. À gauche, le directeur des programmes Jean-François Rouleau s'époumone tandis que «Mimi la twisteuse», animatrice de *Dans le garage*, se concentre sur la bonne note. En face d'elle, Isabelle Rousseau, celle qui animera *36 métiers, 36 plaisirs*. Dans le coin supérieur droit, le grand chef Claude Durand reste discret dans tout le brouhaha...

Ondes de choc

Éclatées, polyglottes, multicolores, les radios universitaires montréalaises cultivent la différence

Oubliez les animateurs au discours «super beach party, super week-end, super non-stop, super super cool, ça déménage, énergie, c'est quoi ton âge Mélanie?». Oubliez les paroles de chansons comme «Do you really really really want what I really really really want» ou «I'm made of plastic it's fantastic». Oubliez les discussions profondes sur les déboires du «Canayen» ou le scandale des «biii-S». Les étudiants ont signé leur manifeste et vous invitent à les écouter. Bienvenue aux radios les plus à l'écoute, sur la bande FM.

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Cette semaine, Skaferlatine, Manu Chao et Exhaust sont en tête des palmarès radio montréalais. Enfin, de certains palmarès, ceux des deux radios étudiantes montréalaises. Entre les radios commerciales et les stations communautaires, CISM 89,3 de l'Université de Montréal et CKUT 90,3 de l'Université McGill font leur nid en se réjouissant de leur dif-

férence. On y fait de la radio éclatée, multicolore, risquée, polyglotte et... étudiante.

Étudiante surtout dans le cas de CISM, qui présente hier sa nouvelle programmation annuelle, la huitième depuis qu'elle diffuse sur la bande FM. Étonnamment, CISM se targue d'être, au Canada, la radio étudiante la plus fréquentée par les étudiants, qui représentent les trois quarts de ses 275 bénévoles. «Les radios de campus au Canada anglais sont beaucoup plus communautaires que nous parce qu'il n'existe pas ou très peu de radios communautaires au Canada», dit Claude Durand, directeur général de la station. Alors, le pendant communautaire est assuré par les radios étudiantes. C'est une incidence sur la fréquentation des étudiants.

À CKUT, la doyenne des radios étudiantes montréalaises avec une dizaine d'années de diffusion sur la bande FM, la présence étudiante est déjà un peu moins importante. «Nous sommes une radio étudiante communautaire, explique le directeur musical John Braithwaite. Mais beaucoup communautaire, parce que nos intérêts débordent le milieu étudiant seulement.» La moitié des bénévoles sont étudiants de McGill, de Concordia et aussi de l'UQAM. On n'y parle pas que l'anglais: 10% de la programmation est française et une autre tranche de 10%

VOIR PAGE A 10: ONDES

Les grands magasins cèdent aux pressions de Bill Johnson

Bouchard fera tout pour préserver la paix linguistique

MARIO CLOUTIER
JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Le premier ministre Bouchard juge inacceptable la décision imminente des magasins à grande surface québécois de céder à la campagne d'Alliance Québec en revenant à l'affichage bilingue à Montréal, à Laval, à Brossard, à Anjou et à Saint-Bruno. Jugeant la paix linguistique désormais menacée, le premier ministre Bouchard, dans un geste exceptionnel, a accepté de rencontrer aujourd'hui ou demain les représentants des magasins Eaton, La Baie, Sears et Walmart afin de leur faire comprendre la portée de leurs gestes.

«Nous allons essayer de les convaincre de ne pas céder aux intimidations d'un radical comme M. Johnson, de ne pas faire basculer le Québec dans une autre crise linguistique.» Le premier ministre se dit «alarmé», et c'est pourquoi il veut rencontrer ces hommes d'affaires, de Toronto essentiellement, afin de leur expliquer clairement la situation québécoise, s'ils l'ignorent, et leur faire comprendre qu'on ne doit pas céder à la provocation de William Johnson et de son groupe.

«Je trouve extrêmement inquiétant de voir que des gens, qui connaissent assez peu le Québec, l'histoire du Québec,

VOIR PAGE A 10: MAGASINS

MONTRÉAL

À l'U de M, c'est Pepsi...

L'Université de Montréal s'appête à signer une entente d'exclusivité de dix ans avec Pepsi, qui lui rapportera 10 millions. Cette entente est une première au Québec. Elle correspond cependant à une pratique répandue aux États-Unis et qui gagne du terrain au Canada anglais. «C'est une tendance qui progresse, compte tenu de l'état du financement des universités», souligne la direction.

Nos informations, page A 3

Bouchard et Charest chassent les mêmes têtes

Péquistes et libéraux courtisent l'économiste Dominique Vachon

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Lucien Bouchard et Jean Charest sculptent leur équipe électorale à même les forces vives de la haute finance.

Les chasseurs de têtes du Parti libéral du Québec et du Parti québécois courtisent la banquière Dominique Vachon. Sollicitée dans un premier temps par le comité de recrutement libéral que préside l'homme d'affaires Charles Sirois, elle aura aujourd'hui même un entretien avec Jean-François Lisée, le conseiller principal du premier ministre, a-t-elle confié mardi au Devoir.

Vice-présidente de la Banque Nationale du Canada, Mme Vachon en est également l'économiste en chef. À ce titre, elle est sans le moindre doute une candidate potentielle éminente ministérielle et il est tout à fait logique que les partis politiques se la disputent. Mais autant sa candidature s'imbricquerait harmonieusement dans les tendances centre-droite du PLQ, autant elle se sentirait à l'étroit dans la philosophie politique centre-gauche du PQ.

Cette analyse s'impose à la lumière des entretiens que Dominique Vachon a accordés aux médias et des textes



Dominique Vachon

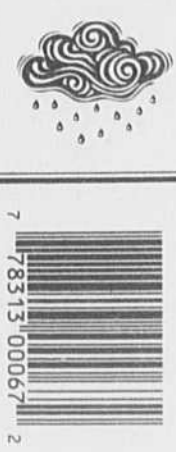
VOIR PAGE A 10: TÊTES

MÉTÉO

Montréal Pluie intermittente. Frais. Max: 13 Min: 9
Québec Pluie. Max: 12 Min: 8
Détails, page B 7

INDEX

Annonces B 6 Le monde A 6
Avis publics B 7 Les sports B 8
Culture B 9 Montréal A 3
Économie B 3 Mots croisés B 7
Éditorial A 8 Politique A 5
Horizons B 1 Télévision B 9
www.ledevoir.com



LE DEVOIR

LES SPORTS

EN BREF

Décès de Dan Quisenberry

Dan Quisenberry, un ancien receveur des Royals de Kansas City au style peu orthodoxe, est décédé, hier, des suites d'un tumeur au cerveau à l'âge de 45 ans. Quisenberry, trois fois membre de l'équipe d'étoiles de la Ligue américaine et qui a aidé les Royals à remporter deux titres de ligue et la Série mondiale en 1985, avait subi des opérations en janvier et en juin, mais les médecins avaient été incapables de retirer toute la tumeur. On avait diagnostiqué le cancer en décembre 1997. Au cours de sa carrière de 12 ans, Quisenberry a dominé la Ligue américaine à cinq reprises au chapitre des sauvetages. Son total de 45 matchs protégés en 1983 a représenté un record des ligues majeures à l'époque. Quisenberry, un véritable boute-en-train qui lançait la balle par en-dessous, occupe le 13^e rang chez les receveurs de l'histoire du baseball majeur avec 244 sauvetages. Le 30 mai, les Royals l'ont honoré de façon particulière au cours d'une cérémonie fort poignante avant un de leurs matchs.

Joe Torre: contrat prolongé

Le gérant des Yankees de New York Joe Torre a accepté un prolongement de contrat de deux ans, avançant hier le *New York Post*. Le journal a également révélé que le prolongement de contrat entrera en vigueur après la saison 1999. Torre, âgé de 58 ans, a un salaire de un million de dollars cette saison. Il touchera le même salaire l'an prochain.

Phil Garner reste en poste

Le gérant des Brewers de Milwaukee Phil Garner et deux de ses entraîneurs, Jim Lefebvre et Bill Castro, seront de retour la saison prochaine, mais d'autres membres du personnel d'entraîneurs n'auront pas cette chance, a indiqué l'équipe, hier. Le directeur général Sal Bando a fait savoir que les entraîneurs Joel Youngblood (premier but), Doug Mansolino (troisième but) et Don Rowe (lanceurs) ne recevront pas d'offres contractuelles en vue de la saison 1999. Le frère de Bando, Chris Bando, entraîneur sur le banc, s'est vu offrir un autre poste au sein de l'organisation. Lefebvre restera comme entraîneur des frappeurs tandis que Castro, entraîneur des receveurs depuis 1992, devra sans doute s'acquitter de nouvelles tâches. Garner, lui, reviendra à la barre de l'équipe pour une huitième saison même si les Brewers ont connu leur pire saison depuis 1995 en cumulant une fiche de 74-88.

Mitchell domine

Le receveur de passes Derrell Mitchell des Argonauts de Toronto, qui a capté le ballon 16 fois pour des gains de 220 verges dans un gain de 30-29 face aux Eskimos d'Edmonton, a reçu le titre hebdomadaire de joueur offensif par excellence dans la LCF. Mitchell domine la ligue au chapitre des attrapés (119) et des verges gagnées (155), et il est en voie de fracasser ces deux records (126 attrapés et 2036 verges). Le second David Maeva a décroché l'honneur du meilleur joueur défensif après avoir obtenu huit plaqués et un plaqué du quart dans la victoire de 34-23 des Blue Bombers de Winnipeg contre les Alouettes de Montréal. Son coéquipier Chris Perez, joueur de ligne à l'attaque, a été choisi le joueur de ligne par excellence.

Tronçon «Big Mac»

Le Sénat américain a adopté un projet de loi visant à donner le nom du frappeur de 70 circuits des Cardinals Mark McGwire au tronçon de l'autoroute 70 à St. Louis. L'idée a été lancée, lundi, par un columnist du quotidien *St. Louis Post-Dispatch*, Bernie Miklasz. L'autoroute à cet endroit portera dorénavant le nom de «Mark McGwire Interstate Route 70».

Braves 7 Cubs 1

Tout perdu, sauf le match...

Les Indiens perdent leur instructeur et leur lanceur partant en 1^{ère}

Cleveland (AP) — Perdre son gérant, son lanceur partant et son sang-froid à la première manche, c'est ce dont les Indiens de Cleveland avaient besoin.

Dave Burba, qui a été envoyé au monticule quand le partant Dwight Gooden a été expulsé après 22 tirs, a travaillé jusqu'à la sixième manche, et David Justice a réussi un circuit et produit quatre points quand les Indiens ont battu les Red Sox de Boston 9-5, hier après-midi.

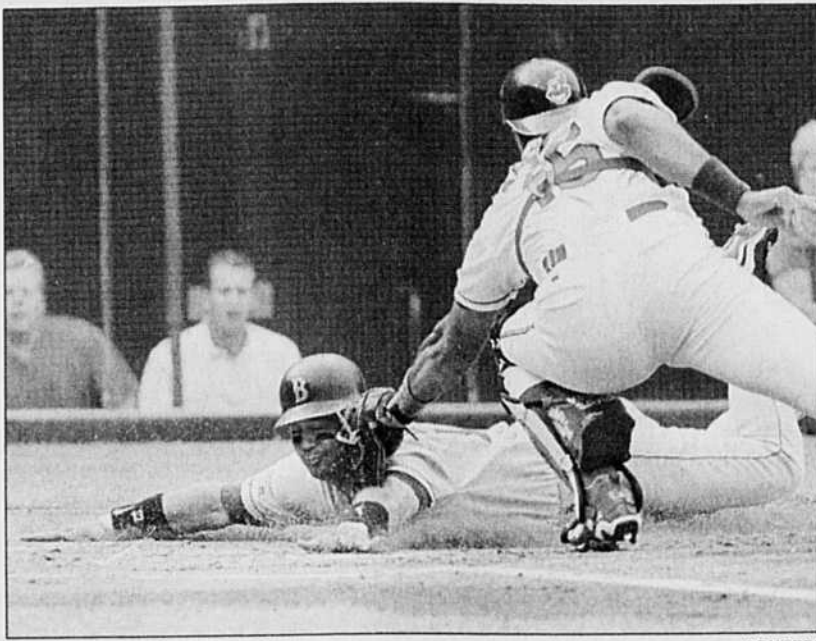
Les deux équipes ont maintenant remporté une victoire chacune dans leur série de première ronde des éliminatoires de la Ligue américaine.

La série trois-de-cinq se poursuivra demain après-midi à Fenway Park quand Charles Nagy, des Indiens, fera face à Bret Saberhagen. Le quatrième match est prévu pour samedi et les deux équipes reviendront à Jacobs Field dimanche pour le cinquième match, si nécessaire.

On se souviendra du deuxième match en raison d'une première manche très mouvementée de 39 minutes au cours de laquelle trois points ont été inscrits. Il y a eu deux expulsions, deux balles passées, trois buts sur balles, deux vols de but, un frappeur atteint, deux décisions controversées et beaucoup de contestation. Il y a eu encore de la tension à la neuvième quand les abris des deux équipes et les enclos des receveurs se sont vidés brièvement quand John Valentin n'a pas apprécié un tir à l'intérieur du receveur Mike Jackson.

Mo Vaughn, qui a établi un record des matchs d'après-saison mardi en produisant sept points, a été limité à un coup sûr en quatre présences. Il a été retiré deux fois au bâton et il a obtenu un but sur balles.

Après leur écrasante défaite de 11-3, les Indiens avaient besoin d'une étincelle. Et même s'ils ne pensaient pas passer le reste de sa journée à regarder le match à la télévision, le gérant Mike Hargrove et Gooden ont augmenté malgré eux le niveau d'intensité de l'équipe et des partisans quand ils ont été expulsés par l'arbitre



REUTERS

Le jeu controversé, survendu dès la première manche. Le retrait n'a pas été enregistré, l'engueulade a suivi et la victoire des Indiens a été inscrite.

du marbre Joe Brinkman.

Gooden, qui était à la recherche d'une première victoire dans les séries d'après-saison, a été irrité par Brinkman dès le troisième lancer. Il a manifesté son désaccord quand il a appelé une troisième balle contre Darren Lewis, le premier frappeur du rôle.

Burba, qui a entrepris 31 matchs en saison régulière, a remplacé Gooden de brillante façon. Il a alloué trois points et quatre coups sûrs seulement en cinq manches et un tiers.

Braves 7, Cubs 1

À Atlanta, on s'attendait à ce que John Smoltz soit dominant au monticule mais on n'attendait pas un circuit de Michael Tucker.

Smoltz a remporté sa 11^e victoire dans les séries d'après-saison hier pour établir une nouvelle marque des ligues majeures quand les Braves d'Atlanta ont filé vers une victoire de

7-1 contre les Cubs de Chicago lors du premier match de leur série de première ronde dans la Ligue nationale.

Tucker, qui n'avait frappé que deux circuits lors des trois derniers mois de la saison régulière et qui avait été relégué au huitième rang du rôle, a lancé l'attaque avec un circuit de deux points, à la deuxième.

Ryan Klesko a mis le match hors de portée à la septième en claquant un grand chelem contre Matt Karchner mais Smoltz n'avait pas besoin d'une telle production à l'attaque. Il a porté sa fiche à 11-3 en 21 matchs d'après-saison pour battre le record de victoires qu'il partageait avec Whitey Ford et Dave Stewart.

Smoltz n'a alloué que cinq coups sûrs en sept manches et deux tiers. Il avait été choisi pour travailler lors du premier match à cause de ses succès en éliminatoires par le passé et de sa fiche de 12-1 dans la deuxième moitié de la saison.

Leafs 4, Canadien 3

Corson et Koivu font sentir leur présence

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le Canadien a subi une défaite de 4-3 hier à Toronto, à l'issue d'un affrontement entre une moitié d'équipe de la Ligue américaine et des Leafs privés notamment de Mats Sundin, Steve Thomas et Mathieu Schneider, toujours sans contrat.

C'est le défenseur Yannick Tremblay, l'ancien des Harfangs de Beaubien, qui a fait la différence en déjouant Jocelyn Thibault sur son propre retour de lancer pendant un avantage numérique à 3:29 de la période supplémentaire.

Saku Koivu et Shayne Corson ont fait sentir leur présence à leur premier match, même si Koivu a ralenti après avoir disputé une première période endiablée. Ils ont aidé leur ailier droit Jonas Hoglund à débloquer même s'il n'a pu concrétiser aucune de ses chances de marquer.

Trent McCleary, Patrick Poulin, chacun leur deuxième en cinq matchs, et Dave Morissette ont réussi les buts du Canadien contre Glenn Healy. Posté à l'embouchure du filet, ce dernier a converti un retour d'Eric Houde à la troisième période, mais Mike Johnson devait créer l'égalité en sautant sur une rondelle devant un filet abandonné.

Morissette, qui ne vise pas un poste aux points mais plutôt aux poings, a eu moins de succès de ce côté. Il a passé une partie de la soirée à chercher à s'en prendre à Tie Domi, après que celui-ci ait attaqué McCleary à la hauteur du visage, mais le vétérain qui servait de capitaine aux Leafs a sagement évité les provocations et Morissette s'est retrouvé deux fois seul au banc des punitions.

Brad Brown avait été le premier à se porter à la défense de McCleary en chargeant Domi, mais il s'est retrouvé dans les bras de Glen Featherstone, qu'il a renversé sur la patinoire.

Domi a cependant servi une correction à Terry Ryan à la troisième période. En voilà un qui perd des points et aux poings.

Coupe du Grand Chelem

Pioline se souviendra d'Agassi

Munich (AFP) — André Agassi n'a pas déçu les organisateurs de la Coupe du Grand Chelem qui l'avaient invité pour faire oublier les déficiences de Pete Sampras et Patrick Rafter: l'Américain est passé hier sur le corps du Français Cédric Pioline qui s'en souviendra.

À 60, 60 et en 37 minutes de jeu, le match le plus court en neuf années de compétition, l'un des plus expéditifs de l'histoire du tennis professionnel, les sifflets du public: le Français, ancien finaliste de Wimbledon, n'avait sûrement pas connu pareille déroute depuis longtemps.

Il s'en est fallu de huit minutes pour que ne tombe, dans ce tour préliminaire aux quarts de finale, le record de brièveté établi en 1996 par le Britannique Greg Rusedski au détriment de l'Allemand Carsten Ariens.

Pioline s'était pourtant octroyé trois balles de bris dans le premier jeu, sans les exploiter.

«On a parfois des jours comme ça», a lâché Agassi à l'adresse de son adversaire qui a paru comme absent. Pour sa part, l'Américain a «assez bien joué».

Agassi, ex-numéro un mondial, n'avait été convié à tenter le jackpot de l'épreuve la plus lucrative du circuit que grâce aux forfaits des meilleurs, pourtant qualifiés par leurs résultats dans les quatre grands tournois de l'année: son compatriote Sampras, l'Australien Rafter, l'Espagnol Carlos Moya...

Les organisateurs, sentant le tort fait à une compétition qui prétend au rang d'épreuve majeure, s'étaient rabattus sur l'Allemand Boris Becker, semi-retraité. Mais Becker s'était dit blessé. Grand bien en fasse à Agassi qui s'est assuré hier la bagatelle de

175 000 \$, soit 4700 \$ la minute.

La participation du Kid de Las Vegas était pourtant envisagée avec scepticisme. En trois tentatives, il avait été éliminé deux fois au premier tour, une fois en quarts. Il aura l'occasion de prouver en quart contre le tchèque Petr Korda que sa prestation sur le decorteur de Munich, analogue à la surface de l'US Open, n'était pas un feu de paille.

Agassi, 28 ans, se déclare cette fois «très bien préparé et en grande forme». Aux yeux de celui qui entend revenir dans l'élite, «l'automne est la période la plus importante de l'année, je dois me stabiliser à un haut niveau et j'aurai peut-être une chance d'aller à l'Open d'Australie pour l'emporter».

Pioline peut se consoler en repartant avec 100 000 \$.

Par ailleurs, la Suisse Patty Schnyder a causé la première grosse surprise du tournoi en battant la Tchèque Jana Novotna, la championne de Wimbledon, en quart de finale 2-6, 7-5, 7-5.

Schnyder, 19 ans et neuvième mondiale, affrontera en demi-finale sa compatriote et benjamine d'un an, la meilleure joueuse mondiale Martina Hingis. Celle-ci avait eu raison la veille de l'Espagnole Conchita Martinez.

Deux heures et huit minutes ont été nécessaires à Patty Schnyder pour refaire son retard, puis dépasser la numéro 3 du classement WTA et s'assurer un gain de 400 000 \$.

Les nerfs de Novotna ont une nouvelle fois flanché lorsqu'elle a d'abord gâché une balle de match à 5-4 dans le deuxième set, puis a abandonné deux bris d'avance à 5-2 avec son service à suivre dans la dernière manche.

Les Suisses de Festina suspendus pour huit mois

Genève (AFP) — La commission antidopage de la Fédération cycliste suisse (FCS) a décidé hier de suspendre pour huit mois les trois coureurs suisses de l'équipe Festina qui ont avoué s'être dopés lors du dernier tour de France.

Alex Zülle, Laurent Dufaux et Armin Meier ont également devoir payer une amende de 3000 FS (2100 \$).

Cette suspension, qui devra toutefois être ratifiée par la Fédération internationale (UCI), prendra effet dès le 1^{er} octobre 1998. Les coureurs disposent d'un droit de recours.

Le règlement antidopage de l'UCI prévoit, pour une première infraction, une suspension comprise entre six mois et un an et une amende de 2000 à 4000 FS (entre 1400 \$ et 2800 \$).

Certainement influencés par les conditions dans lesquelles les coureurs ont reconnu avoir eu recours à des produits interdits, dont l'EPO, les membres de la commission, Remo von Daniken, président, Louis Wermeinger et André Widmer, se sont prononcés pour une peine intermédiaire.

La sanction prendra effet le 1^{er} octobre et devrait être échu huit mois plus tard, soit le 1^{er} juin 1999. Une modification apportée récemment au règlement antidopage de l'UCI stipule toutefois que «la suspension doit être effective sur le plan sportif. Elle doit être exécutée dans la période d'activité normale de l'intéressé. À cette fin, la suspension peut être répartie sur plusieurs périodes de l'année.»

Si cette clause était observée, les mois de décembre et janvier ne pourraient être comptabilisés. Quoiqu'il en soit, il apparaît d'ores et déjà que les trois coureurs devront renoncer aux principales courses par étapes de la première moitié de la saison.

Les trois coureurs avaient déjà été exclus de la sélection suisse pour les

Mondiaux du mois prochain aux Pays-Bas, l'UCI interdisant automatiquement la participation de tout champion sous le coup d'une procédure.

Ces sanctions ont été décidées après une audition de deux heures des coureurs et une longue délibération de la commission antidopage.

«Il était de notre devoir de montrer un signe non seulement dans le domaine du cyclisme, mais dans celui du sport en général. La lutte contre le dopage doit en effet prendre un nouveau départ. Nous avons été sensibles à l'attitude que les trois coureurs ont eue depuis le Tour de France mais il s'agit également de rappeler l'exemple qui doit représenter le sport pour la jeunesse», a expliqué Remo von Daniken, le président de la commission.

À l'origine, l'UCI avait fixé aux Fédérations nationales un délai jusqu'au 13 septembre pour annoncer les sanctions contre les coureurs impliqués dans ce scandale du dopage. Après que la France et l'Australie eurent fait recours, leurs règlements respectifs ne permettant aucune sanction à court terme dans une procédure disciplinaire, l'UCI leur a accordé une prolongation. Les Suisses ont pu en revanche statuer dans les délais.

Mondiaux: Jalabert absent

Par ailleurs, à Madrid, le cycliste français Laurent Jalabert, invoquant une fatigue à la fois physique et psychologique, a confirmé hier qu'il ne participerait pas aux championnats du monde de cyclisme sur route qui se dérouleront le 11 octobre à Valkenburg aux Pays-Bas.

Le numéro un mondial au classement de l'UCI a insisté dans un communiqué sur le fait que cette décision n'avait rien à voir avec «l'ultimatum» du président de l'Union cycliste internationale, Hein Verbruggen.

BASEBALL

ÉLIMINATOIRES
LIGUE NATIONALE
Demi-finales de section (3 de 5)

Atlanta contre Chicago

Hier
Chicago 1 Atlanta 7
(Atlanta mène 1-0)

Aujourd'hui

Chicago (Tapani 19-9)

à Atlanta (Glavine 20-6), 20h07. (RDS, TSN)

Samedi

Atlanta (Maddux 18-9)

à Chicago, Wood (13-6)

Houston contre San Diego

Mardi

San Diego 2 Houston 1

(San Diego mène 1-0)

Aujourd'hui

San Diego (Ashby 17-9)

à Houston (Reynolds 19-8), 16h07. (RDS, TSN)

Samedi

Houston (Hampton 11-7)

à San Diego (Hamilton 13-13)

LIGUE AMÉRICAINNE
Demi-finales de section (3 de 5)

New York contre Texas

Mardi

New York 2 Texas 0

(New York mène 1-0)

Hier

Texas à New York

Demain

New York (Cone 20-7)

à Texas (Sele 19-11), 20h07. (RDS, TSN)

Samedi

x-New York (Hernandez 12-4)

à Texas (Burkett 9-13)

Cleveland contre Boston

Mardi

Boston 11 à Cleveland 3

Hier

Boston 5 Cleveland 9

(Série égale 1-1)

Vendredi

Cleveland (Nagy 15-10) à Boston (Saberhagen 15-8), 16h07 (ESPN)

Publié le vendredi 16 octobre 1998



Soyez à la page

votre rendez-vous mensuel...

Mode

Tombée publicitaire le vendredi 9 octobre 1998

LE DEVOIR